

Evaluation de l'impact sur les producteurs du Sud de l'action commerce équitable depuis 25 ans (Bangladesh, Chili, Madagascar),

Christophe Mestre, Nicolas Heeren, Ingrid Castro, Eugène Rasamoelina (CIEDEL), mai 2002.

123Ev

Artisans du Monde (AdM) est l'opérateur historique du commerce équitable (CE) en France depuis la mise en place de la première boutique en 1974.

Aujourd'hui Artisans du Monde est une Fédération qui comprend une centaine d'associations locales, 97 points de vente en France, un réseau de plus de 2500 bénévoles et un chiffre d'affaire de 5 millions d'euros (2001).

AdM commercialise 1600 produits de plus de 40 pays, dont l'essentiel est importé et distribué par la société anonyme Solidar'Monde, société anonyme dont le capital a été constitué par la fédération Artisans du Monde, le CCFD, la Cimade, Peuples Solidaires et l'ASPAL.

Depuis quelques années, de nouveaux opérateurs se sont créés qui interviennent dans ce même domaine avec des méthodes souvent différentes ; ceci a amené AdM à se questionner sur son action et son positionnement.

Un des éléments de ce questionnement a été de chercher à mieux connaître les changements provoqués par l'action d'AdM au niveau des producteurs du Sud. C'est dans ce cadre qu'AdM a mis en place un processus d'évaluation de l'impact sur les producteurs du Sud de l'action commerce équitable mise en œuvre par Artisans du Monde depuis 25 ans. Cette évaluation combine deux processus parallèles et complémentaires :

- ▶ une évaluation externe réalisée auprès de 7 organisations dans 3 pays (Bangladesh, Chili, Madagascar,
- ▶ une auto évaluation réalisée par des bénévoles d'AdM en binôme avec des experts locaux dans 6 pays (Cameroun, Inde, Bolivie, Philippines, Burkina Faso, Népal)

Les effets du Commerce Equitable sur les producteurs ont été recherchés à partir de cinq angles de vue choisis par Artisans du Monde :

- ▶ les effets sur le niveau de vie des producteurs : en terme d'amélioration des prix d'achat des produits et de la rémunération du travail des producteurs en comparaison avec les autres activités
- ▶ les effets sur les conditions de vie et de travail des producteurs : en terme d'amélioration de l'accès aux biens de consommation (alimentation, vêtement...) aux services (santé, éducation), de la possibilité d'investir (dans l'habitat, dans des activités génératrices de revenu), de l'amélioration des conditions de travail (hygiène, contractualisation...) et de l'amélioration des compétences et de la reconnaissance sociale.
- ▶ les effets sur le niveau d'organisation des producteurs : la capacité des organisations à se situer dans le marché, leur connaissance du CE, leur compétence en terme de gestion... la capacité de dialogue entre les organisations de producteurs et les organisations exportatrices
- ▶ les effets en terme de développement local : c'est à dire les dynamiques locales générées par le CE ou dans lesquelles le CE et ses acteurs s'impliquent
- ▶ les effets sur le développement national : dans quelle mesure le CE participe de dispositifs nationaux, de la défense des droits des artisans au niveau national...

L'étude réalisée a montré une très grande variété de situations d'un pays à l'autre et même au sein d'un même pays d'une organisation de producteurs à l'autre.

Cette variété s'exprime à plusieurs niveaux :

Les artisans, une catégorie sociale complexe : Les personnes qui produisent l'artisanat commercialisé dans le cadre du CE sont de statuts très variés. Ces statuts vont de celui de personnes en situation de grande pauvreté et de grande vulnérabilité (veuves de pêcheurs, enfants de la rue, intouchables....) à des artisans professionnels, qualifiés, disposant d'une bonne formation de base et d'un outil de production (atelier, machines, capital...).

L'organisation des producteurs, une réalité multiforme : AdM utilise le terme générique de " producteurs " pour désigner les différentes organisations avec lesquelles elle est en contact pour l'importation de produits artisanaux, or ce terme de " producteurs " recouvre une réalité extrêmement diversifiée. On trouve à la fois :

- ▶ des organisations de nature collective représentant les producteurs (associations, coopératives...)
- ▶ des entreprises à caractère commercial employant des producteurs ou assurant la commercialisation des produits des producteurs (micro-entreprise familiale, sociétés d'export...)
- ▶ des organisations d'appui bénéficiant aux producteurs (ONG, églises...) Parallèlement à cette typologie, certains des partenaires d'AdM sont des groupes de base, composés de quelques artisans alors que d'autres sont des organisations de niveau national qui regroupent des centaines de groupes de base et des milliers d'artisans.

La typologie des partenaires d'AdM peut alors s'établir comme suit :

Organisations représentatives Entreprises privée Organisations de bénéfice social Au niveau des producteurs Coopératives, Associations Ateliers familiaux, Micro entreprises Coopératives, Associations, Ateliers familiaux, Micro entreprises Au niveau régional ou national Fédérations Sociétés d'exportation Eglises, ONG

Nous différencions ainsi quatre grands types d'acteurs :

- ▶ Les producteurs Ce sont les individus réalisant l'acte technique de production, quelle que soit l'organisation à laquelle ils appartiennent.
- ▶ Les organisations de producteurs (OP) : Ce sont les différentes formes d'organisations, formelles ou non que les producteurs ont choisies ou utilisent pour réaliser le processus de production. Coopératives, associations, ateliers familiaux, micro entreprises... Leur fonction de base est la production, elles sont parfois en contact direct avec AdM (comme Fivapamina), généralement elles livrent leur production à une ou des organisations faïtières.
- ▶ Les organisations faïtières (OF) Ce sont les organisations de niveau national ou régional, de type représentatives, privées commerciales, ou de bénéfice social dont la fonction principale est la collecte de la production et son exportation, elles ont parfois un rôle de production (mise en place d'atelier...) mais qui est rarement majoritaire et mettent parfois en œuvre des programmes sociaux en direction des producteurs. Ces organisations sont en contact avec S'M à qui elles présentent des catalogues de leur production. C'est le cas de Comparte, Corr the jute Works, ACP...

► Les organisations d'appui (OA) Ce sont les ONG, églises... souvent à l'origine de la création des OP et des OF qui fournissent un appui aux OP ou OF (aide technique, appui en gestion, organisation des programmes sociaux...). Aujourd'hui, ces OA ne sont pratiquement plus présentes dans la production et l'exportation. Soit elles ont donné lieu à la naissance d'OF (Fundacion Solidaridad, ...), soit elles servent de structures d'accueil pour des OP informelles constituées par des personnes avec lesquelles elles travaillent.

Une implication différenciée des OF et OP dans le CE : Enfin, certaines organisations produisent principalement pour AdM, d'autres produisent principalement pour le CE la production pour AdM étant plus ou moins importante et pour d'autres, le CE constitue des débouchés marginaux (ex. moins de 10 % du CA de Aarong).

LES EFFETS DU COMMERCE ÉQUITABLE

un préalable : On note que les prix des produits artisanaux dans le CE sont globalement supérieurs aux prix sur le marché local mais équivalents aux autres prix à l'exportation. En effet les organisations faitières ou exportatrices appliquent les mêmes feuilles de prix pour l'ensemble de leurs exportations, que cela soit pour le commerce équitable ou non équitable. Ceci veut donc dire qu'en règle générale sur les prix il n'est pas possible de distinguer les effets économique du CE, des effets des autres exportations, même si dans certains cas il est indéniable que le CE permet de tirer les prix à l'exportation vers le haut.

Dans le reste du document nous assimilons donc les effets sur les prix de l'ensemble des exportations aux effets du CE.

Sur les revenus et le niveau de vie Les revenus issus du CE (et donc de l'ensemble des exportations) sont globalement supérieurs ou égaux aux revenus de l'activités artisanale pour le marché local. Par rapport aux activités alternatives, les situations sont plus variées, mais les conditions du travail artisanal sont souvent plus intéressantes que les conditions du travail alternatif (horaires souples, possibilité de travailler à domicile, compatibilité avec le travail domestique pour les femmes...) surtout que souvent le travail alternatif est souvent rare.

Pour les personnes en situation de vulnérabilité le CE leur permet d'accéder à un revenu monétaire auquel elles n'auraient pas accès autrement. Par exemple pour les femmes de pêcheurs de Fivapamina à Madagascar, le CE leur permet d'obtenir un revenu moyen d'environ 45 ? par an.

Pour les artisans professionnels, qui disposent déjà d'une activité rémunérée par leur production pour le marché local, le CE leur permet d'augmenter et de diversifier leurs revenus.

Le CE a donc un effet réel sur les revenus et donc le niveau de vie des producteurs : grâce au CE les producteurs en situation vulnérable ont accès à un revenu et les artisans professionnels augmentent le leur. Par contre cet effet est sérieusement limité par la faiblesse des commandes.

Sur les conditions de vie et de travail Sur les conditions de travail, le CE a globalement peu d'effet. En effet, si l'on constate que dans les ateliers institutionnels (Aarong, Madagascar Arts,) les conditions de travail sont souvent exemplaires (durée du travail limitée, bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, parfois existence de contrats de travail et syndicalisation),

l'essentiel de la production se fait à domicile et à la tâche, c'est-à-dire dans des conditions identiques à n'importe quelle autre production. Ceci va de pair avec le fait que la plupart des producteurs méconnaît le terme " commerce équitable " et quand ils le connaissent n'en identifient pas le sens. Sur les conditions de vie, les effets du commerce équitable sont très différents d'une catégorie de producteurs à l'autre.

► Pour les producteurs en situation vulnérable, le CE leur permet d'avoir accès à un minimum vital : achat de produits de première nécessité, écolage des enfants, logement... Ceci est d'autant plus significatif que le CE leur assure une certaine stabilité des commandes en volume et dans le temps, inscrivant cet effet de minimum vital dans le temps.

► Pour les artisans professionnels le CE leur permet d'accumuler, de capitaliser, soit en investissant dans des outils de production artisanaux (fours, machines, locaux) soit en diversifiant leurs activités (foncier, animaux, véhicules...)

Dans certains cas, mais qui restent minoritaires, le CE permet l'accès à des programmes sociaux mis en place par les OF programmes sociaux qui vont de l'accès aux soins de santé au financement de l'éducation des filles.... La plupart des OF ne sont pas aujourd'hui en mesure, faute de moyens d'offrir ce type de programmes.

Enfin pour tous le CE a pour effet de professionnaliser les artisans, en développant leurs compétences par le travail, le respect des normes de qualité et parfois la formation. Cette professionnalisation est un réel facteur de valorisation des artisans qui se sentent reconnus par l'exportation de leurs produits.

Le CE a donc un réel effet sur les conditions de vie des producteurs par l'accès aux revenus et à l'estime de soit qu'il permet.

Chez les artisans professionnels cette augmentation de revenus permet une accumulation, une amélioration et diversification de la production amenant à une diversification des marchés, alors que pour les artisans en situation vulnérable, cette amélioration est entièrement consommée, ne produit pas de richesse, et génère même de la dépendance quand ce n'est pas de l'exclusion pour les artisans les plus défavorisés qui ne peuvent répondre aux exigences croissantes du marché et dont les commandes vont en diminuant puis s'arrêtent.

Sur les organisations Au niveau des producteurs, le CE permet l'augmentation des liens sociaux. La mise en commun de partie du processus de production, la gestion des commandes... amènent les producteurs à se réunir à se rencontrer et permet le développement de relations sociales ou pour le moins d'une familiarité entre les personnes. Par contre, on ne note pas de réel effet au niveau des organisations de producteurs elles-mêmes, dont les capacités d'organisation, de gestion d'initiative restent faibles. Ces organisations dont les marges sont très réduites voire inexistantes, ont pas ou peu de capital, de compétences, d'information et se limitent à une fonction d'organisation fonctionnelle entre producteurs et organisations faïtières.

Au niveau des organisations faïtières, le CE a permis la création et le développement de véritables organisations, dotées d'un capital économique (locaux, magasins, ateliers...) et de ressources humaines compétentes, stables et bien informées. Ces organisations sont aujourd'hui connues et reconnues au niveau national et international et sont devenues incontournables.

Le CE a donc eu pour effet de permettre l'apparition et le développement d'interfaces et d'intermédiaires opérationnels entre les producteurs et les organisations du CE du Nord dotés de réelles capacités d'initiative et de pouvoir pour agir sur l'espace économique et social. Ceci a amené à un manque d'autonomie, voir une situation de dépendance des OP qui se cantonnent à un rôle de fournisseurs, sans capacité ni réponse collective.

Quand les OP sont en relation directe avec les organisations de CE du Nord, les OP se constituent une niche qui a alors un effet anesthésiant, les amenant petit à petit à se paupériser sans capacité à se redéployer.

Sur le développement local Le CE a globalement peu ou pas d'effet d'entraînement au niveau local. Le CE permet d'injecter des ressources supplémentaires dans la société locale, mais on note, au niveau des OP, une absence de projets collectifs, de nouvelles dynamiques, les OP étant déconnectées des dynamiques sociales locales, leur action collective étant limitée au strict minimum et au niveau des producteurs une faible implication dans les dynamiques locales (décentralisation, projets de développement...).

Sur le développement national Enfin au niveau national les effets du CE sont très limités. Les seuls effets notables sont la mise en place dans certains pays de coordinations des OF pour défendre la place du CE (exemptions fiscales...) au niveau national.

Conclusion Le commerce équitable permet aux producteurs d'augmenter ou pour le moins de sécuriser leurs ressources individuelles et familiales.
► Pour les producteurs en situation de vulnérabilité, cela leur permet d'avoir accès aux produits de première nécessité et/ou à l'écolage.

► Pour les producteurs les plus professionnels, déjà installés cela leur permet d'investir dans leurs outils de production.

D'autre part, le CE permet aux producteurs le développement de leurs compétences, et leur valorisation sociale et professionnelle.

Par ailleurs le CE a permis le développement d'organisations faïtières fortes, compétentes et reconnues.

Par contre, malgré un développement des relations sociales entre les producteurs, on note peu d'effets en terme de renforcement des organisations de producteurs elles-mêmes, peu de mise en synergie entre les acteurs. Le CE ne semble pas avoir un effet d'entraînement sur les dynamiques de développement local.

Le CE, pour les producteurs, est avant tout une opportunité de débouchés qui leur permet d'améliorer leur quotidien, sur le plan économique ainsi qu'en terme de dignité et de développer de nouvelles relations sociales dans leur milieu.

Le CE permet d'améliorer la vie des producteurs mais sans contribuer à des changements de structure.

DES OPTIONS QUE ARTISANS DU MONDE DEVRA PRENDRE POUR L'AVENIR

Clarifier pour qui AdM veut travailler : Un choix se pose entre travailler pour les personnes en situation vulnérable, pour lesquelles le CE apporte un changement qualitatif notable mais dont la qualité du travail n'est pas optimale et dont l'écoulement des produits n'est pas toujours aisé et des artisans professionnels, qui font partie de la classe moyenne et qui produisent des objets de grande qualité et qui se commercialisent bien.

Clarifier les finalités du travail d'AdM : Suivant si l'on s'adresse à l'une ou l'autre des deux catégories, la finalité que l'on va poursuivre ne sera pas la même.

Pour les personnes en situation vulnérable il s'agit non seulement de faciliter l'accès à un revenu, mais bien de contribuer à l'intégration de ces personnes en situation d'exclusion à la vie économique et sociale nationale.

Pour les artisans professionnels, déjà reconnus par la société, la finalité là est essentiellement économique et professionnelle.

Que recherche AdM ?

Des relations, des fonctions et une organisation à faire évoluer : Cette clarification du choix des partenaires et des finalités poursuivies amènera également à faire évoluer les relations entre AdM et ses partenaires, les fonctions d'AdM et l'organisation interne d'AdM.

Au niveau des relations entre AdM et ses partenaires celles-ci sont pour le moment limitées à des relations commerciales et basées sur la confiance réciproque. Une contractualisation précisant les attentes et engagements de chaque partenaire, fixant éventuellement des objectifs à atteindre de part et d'autre et une durée de la relation, aurait le mérite de clarifier les choses et de permettre de tirer des bilans réguliers de la relation. Enfin une diversification de la relation, permettant de rentrer en relation avec les organisations de producteurs et pas seulement les responsables des organisations artisanières permettrait de limiter l'effet écran que jouent ces dernières.

Au niveau des fonctions, la fonction d'AdM à ce jour est essentiellement une fonction commerciale. Le renforcement de l'impact auprès des producteurs du Sud passe pour AdM par le développement d'une fonction d'appui technique aux OP et OF sur les questions liées au design et aux techniques de production, par la mise en place d'une fonction d'information et communication et par la mise en place d'une fonction d'articulation des OP et OF avec d'autres acteurs (ONG, collectivités locales, institutions financières) qui facilitent l'insertion des artisans dans les dynamiques locales.

Enfin, la rénovation de l'organisation interne et de la répartition des fonctions entre la Fédération Artisans du Monde, les associations locales AdM et Solidar'Monde est à envisager pour permettre une meilleure circulation de l'information en interne et développer les relations entre les différents acteurs du commerce équitable.